

## Communiqué de presse du Conseil administratif

Aux représentant-e-s des médias

**19 décembre 2024**

### **Examen sommaire de la Cour des Comptes sur le statut des collaboratrices et des collaborateurs personnels : réponse de la Ville de Genève**

Il convient d'abord de souligner que le Conseil administratif n'a jamais été entendu par les représentants de la Cour des Comptes (CdC). Celle-ci s'est en effet contentée pour émettre son courrier, d'une seule rencontre - en juin 2024 - avec le Secrétaire général de la Ville de Genève, ce qui est pour le moins surprenant et questionnable. Le courrier de la CdC, qui lui a été transmis en même temps qu'aux médias, contient des affirmations approximatives, qui peuvent induire en erreur. Celles-ci auraient pu être évitées si la Ville de Genève avait pu faire valoir son droit d'être entendu, principe élémentaire dans les procédures de la Cour.

La Ville de Genève rappelle que la fonction de collaboratrice ou collaborateur personnels a été créée en 2007 dans le but précisément d'éviter que des fonctionnaires de la Ville ne se retrouvent en situation de devoir assumer des tâches de nature politique au sens large en appui aux magistrates et magistrats, par exemple faire le lien avec les partis politiques ou les parlementaires, tâches essentielles pour assurer le suivi, la mise en place, l'amélioration et le développement des politiques publiques. Cette fonction existe d'ailleurs dans d'autres collectivités publiques suisses.

Le Conseil rappelle qu'il a toujours agi de façon complètement transparente et qu'il avait notamment, début 2024, élargi sa réflexion sur la séparation entre le travail institutionnel et le travail politique afin d'assurer une cohérence des pratiques au sein des départements de la Ville de Genève. A cet effet le document « cadre d'actions » avait été adressé au Conseil Municipal et publié sur le site internet de la Ville.

Enfin, le Conseil administratif s'étonne du calendrier choisi pour cette communication, alors que la seule rencontre avec la Ville date du mois de juin de cette année, donnant l'impression de vouloir jeter le discrédit sur la classe politique à trois mois des élections municipales et ceci alors qu'aucun élément concret ne vient étayer de « potentielles utilisations » des ressources publiques à des fins privées. Plus largement, la Cour donne l'impression de faire abstraction du fait que les magistrates et les magistrats sont avant tout des élu.e.s à titre politique, choisi.e.s par le corps électoral.

Le Conseil administratif prend acte avec intérêt des recommandations de la Cour des comptes et sollicitera une rencontre à la rentrée afin d'échanger à ce sujet, en privilégiant un échange constructif plutôt qu'un effet d'annonce.

#### **Contact : Service des relations extérieures et de la communication (SREC)**

Mme Josefina Trebeljahr, responsable de l'Unité information et communication :  
022 418 55 35 / 079 409 35 38 – josefina.trebeljahr@geneve.ch